

PROCES VERBAL – Conseil municipal du 28.11.2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **28 novembre 2025 à 18h00** selon convocation en date du 21 novembre 2025 sous la Présidence du Maire, Alain MEYZIE.

Monsieur NICOT David étant désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 10 octobre 2025, lu et approuvé à la majorité des voix délibérantes.

Présents : MR MEYZIE Alain, MR SEGUI Jean-Marie, MR NICOT Davide, Mr MASSIAS Fabrice, Mme DONDON Yvette, Mr ROBERT Stéphane.

Excusé : Mr VERGNE Cyril (donne procuration à Mr MEYZIE Alain)

Absente : Madame DENIS Armelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00

DELIBERATION « SUPPRESSION DE 3 POSTES PERMANENTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS » (à l'unanimité)

L'avis du CST étant favorable, la délibération a été votée et le tableau des effectifs sera modifié dès le retour de l'arrêté du CST après publication de la délibération.

DELIBERATION « CHAUFFERIE BOIS – PRIX DE VENTE DU KWh » (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a indiqué au conseil municipal qu'après le versement de la deuxième subvention pour l'apurement du budget chaufferie, il est nécessaire de valider l'augmentation des prix de vente du KWh tels que proposés dans la délibération 2025-35 du 10.10.2025.

DELIBERATION « NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CTG » (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a présenté les axes de la nouvelle convention territoriale globale au conseil municipal pour la période 2026-2030.

DELIBERATION « PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2024 » (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a présenté le rapport au conseil municipal

La délibération concernant le litige EDF n'ayant plus lieu d'être, elle a été retirée de l'ordre du jour.

DIVERS

POINT SUR LA TAVERNE DU BOUCHER :

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l'ordonnance rendue par le tribunal judiciaire de Périgueux. La mairie a obtenu gain de cause et la Taverne du Boucher est condamnée à régler les arriérés de loyers depuis le mois de septembre 2024 et jusqu'à la libération des lieux, fixées au 14.12.2025, ainsi qu'à une indemnité de « dommages et intérêts » de 1000 €.

Dès libération des lieux, l'électricité sera remise pour mettre les bâtiments en hors gel, un état des lieux sera effectué avec huissier pour constater l'état des bâtiments. Monsieur le Maire propose le remplacement de toutes les serrures par des serrures sécurisées avec une clé unique et d'attendre le renouvellement du conseil municipal pour décider de la suite à donner au complexe rural.

FNACA

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le bilan de la FNACA de Lanouaille et relaye la demande de subvention pour l'année 2026.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la composition du nouveau conseil des écoles d'Angoisse et Sarlande. Cette année les élèves sont au nombre de 43 répartis sur les deux communes

dont 17 sur Sarlande. L'année prochaine le nombre d'élèves restera stable avec peut-être un élève de plus soit 44 au total. Les représentants de parents d'élèves pour la commune sont Mme ZIMMER Emeline et Mme RENDU Mélissandre.

Monsieur le Maire indique qu'il est intervenu à la cantine afin de rappeler les règles de bonne conduite aux élèves, qui sont maintenant affichées dans le réfectoire. Un exemplaire a également été transmis aux parents dans les carnets de correspondance.

ACHAT PARCELLE DE MME WISSDORF

Monsieur le Maire a confirmé l'achat d'une parcelle de 400 m² pour un euro symbolique et a précisé que la cession a été régularisée par un acte de vente du notaire.

POMPE A CHALEUR SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le devis de la société CB ENERGIE concernant la pose d'une pompe à chaleur réversible pour le chauffage de la salle des associations pour un montant de 12840 € que la commune peut auto-financer sur l'exercice 2025 sans besoin d'une décision modificative. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité. Cela permettra pour les réunions auxquelles participent les anciens d'être au chaud en hiver et au frais en été, le réglage de la température sera bloqué et non accessible aux bénéficiaires afin de maîtriser les coûts.

OUVERTURE DE L'EGLISE

Sur demandes de certains administrés et pour les fêtes de Noël, l'église sera ouverte par les cantonniers et pendant leurs horaires de travail pour pouvoir profiter de la crèche réalisée par Mme DONDON Yvette ou s'y recueillir. Une affiche sera apposée sur la porte d'entrée afin que celle-ci ne reste pas grande ouverte pour éviter les détériorations causées par les oiseaux.

UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal de la demande de subvention pour l'année 2026 de l'association UFC QUE CHOISIR Dordogne. Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

LITIGE TOTAL DIREC ENERGIES

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'un nouveau mail est parvenu à la mairie concernant des factures impayées datant de 2018, 2019 et 2020 et concernant le Relais de Sarlande. La société TOTAL DIRECT ENERGIES conteste la prescription quadriennale en invoquant qu'elle nous a relancé en temps et en heure, cependant les relances ne nous ayant pas été adressées directement, elles sont en l'état irrecevables.

VOYAGE EN ESPAGNE – COLLEGE DE LANOUAILLE

Le collège de Lanouaille informe la commune qu'il propose un voyage d'étude en Espagne du 17 au 22 mai 2026 pour les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} du collège. Le coût du voyage étant fixé à 465 € par élève, le collège nous informe de la possibilité de demandes d'aides par les familles et que les éventuels versements ne devraient pas être effectués au collège mais aux familles directement. Le conseil municipal décide d'accorder une aide pour la moitié du montant aux familles qui en feront la demande sur présentation d'un justificatif de paiement du voyage.

MACHINE A PAIN

Le Fournil d'Ophélie ne souhaite pas continuer à livrer le pain à la cantine de Sarlande. Le conseil municipal décide de mettre fin au contrat et mandate Monsieur le Maire pour trouver un nouveau fournisseur.

MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire attend un devis pour la réparation des murs du cimetière. L'opération sera programmée au printemps prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a clôturé la séance à 20 H 30.